



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LYON·RHÔNE

Bilan de compétences

Présentation

CENTRE DE BILAN DES COMPETENCES DES METIERS

Version : septembre 2022

1) Contexte et objectifs de la prestation

Demande du bénéficiaire

Vous nous avez sollicités pour vous préparer à une reconversion professionnelle. Vous souhaitez entreprendre une démarche qui vous permettrait de mieux appréhender et de mieux gérer cette période de transition professionnelle. Nous vous avons proposé de vous accompagner en vous engageant dans une démarche de Bilan de Compétences.

Objectifs

Dans le respect des **Art. R 6313-4 et suivants du Code du Travail**, le Bilan de Compétences proposé repose :

- sur l'analyse des compétences acquises dans son activité professionnelle et extraprofessionnelle
- sur l'identification de ses aptitudes liées à sa personnalité, à ses motivations et à ses capacités d'entrer dans une dynamique de changement professionnel

Le Bilan de Compétences permettra de définir et valider un projet professionnel cohérent, en adéquation avec les aptitudes et moyens de l'intéressé.

Déroulement

Construite autour d'entretiens avec un conseiller bilan, la prestation est d'une durée de **24 h maximum** comprenant des **séances d'1h30 à 2h en face à face et des temps de recherche individuelle sur l'élaboration du projet**, sur une période de **3 mois en moyenne**.

Clôture du bilan

Une **synthèse du bilan** est formalisée et remise à l'intéressé.

Au cours de **l'entretien à 6 mois**, un retour qualitatif de la prestation est demandé pour mesurer la pertinence du projet et apprécier le degré de satisfaction.

2) Moyens humains et techniques

Vous serez accompagné(e) par **une conseillère titulaire du titre de Psychologue du travail**, qui garantit la pertinence, la fiabilité et la bonne utilisation des méthodes et outils d'investigation qui vous seront proposés durant le Bilan de compétences.

Nous mettons à disposition :

- Nos outils d'évaluation et d'orientation (logiciels, tests et carnet de bord)
- Nos locaux (bureaux, centre de ressources et de documentation)
- Notre matériel informatique et nos moyens de communication (téléphone, internet)

Parallèlement aux entretiens, il est prévu une phase de travail personnel importante pour l'intéressé.

Un entretien à 6 mois est proposé afin de poursuivre l'accompagnement dans le projet.

3) Méthodologie du Bilan de Compétences

PHASE 1 : FORMALISER ET DONNER UN SENS À SON PARCOURS

« *Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va* »

- Analyse de la demande, des attentes et objectifs du bénéficiaire
- Confirmation de l'engagement du candidat dans la démarche ainsi que la détermination des objectifs élaborés conjointement
- Information sur la démarche et les moyens proposés
- Rappel des règles déontologiques et de confidentialité
- Analyse de la trajectoire professionnelle

PHASE 2 : EXPLORER LES COMPOSANTES DE LA PERSONNALITÉ ET LES COMPÉTENCES

« *Pouvoir identifier ses forces et ses points de vigilance* »

- Investigation des intérêts professionnels et personnels, des valeurs
- Recensement des besoins et des motivations personnels et professionnels
- Utilisation d'une batterie de tests de personnalité
- Identification des compétences et aptitudes, déterminer les potentiels

PHASE 3 : CONSTRUIRE ET S'ENGAGER DANS UN PROJET

« *Se mettre en mouvement et tracer son chemin* »

- Elaboration du projet professionnel
- Synthèse des résultats de la phase d'investigation, repérage des facteurs favorisant ou non la mise en œuvre du projet professionnel
- Consultation des référentiels des métiers, débouchés, organismes de formation
- Construction d'un plan d'action précisant les étapes de mise en œuvre du ou des projets
- Validation du projet au regard du marché de l'emploi
- Mise au point des outils de la recherche d'emploi (lettres et CV)

PHASE 4 : SYNTHÈSE DU BILAN

- Formalisation du projet : co-construction du rapport de synthèse qui reprend, entre autres, la mesure de l'écart entre les objectifs visés et les décisions arrêtées en phase de conclusion

PHASE 5 : SUIVI DANS LE PROJET

« *Vérifier, rassurer, soutenir* »

- Suivi du candidat
- Entretien à 6 mois après la réalisation de la prestation, afin de vérifier où en est le bénéficiaire dans la réalisation de son parcours et lui apporter notre soutien (et) ou conseil

4) Evaluation du bilan

En début du Bilan de compétences, des objectifs opérationnels seront définis avec le bénéficiaire. En fin de bilan, une évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs sera réalisée conjointement entre le bénéficiaire et le conseiller bilan.

5) Tarif

Intitulé de l'action : Bilan de Compétences

Heures/stagiaire : La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures.

Coût total : 1470 €

6) Financement

Prise en charge possible par les **fonds publics ou mutualisés** ou le **Compte Personnel de Formation (CPF)**

- Pour les travailleurs indépendants, conjoints.es collaborateurs.trices, conjoints.es associés.es non salariés.es : FONDS d'ASSURANCE FORMATION
- Pour les salariés : OPCO
- Pour les travailleurs handicapés : AGEFIPH
- Pour les demandeurs d'emploi : POLE EMPLOI

7) Modalités et délai d'accès

Pour accéder à la prestation, vous pouvez nous contacter au : 04.72.43.43.39 ou à l'adresse suivante : cbcm.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr. Dans un délai de 48h, un entretien vous sera proposé pour vous présenter la démarche du bilan de compétences et vérifier la pertinence de celui-ci quant à vos attentes.

A l'issue de celui-ci, si vous confirmez votre souhait de réaliser un bilan de compétences, nous vous accompagnerons dans les démarches administratives pour une éventuelle prise en charge financière.

Un délai d'accès à la prestation d'un mois est à prévoir lié à votre démarche de demande de prise en charge financière.

Le bilan de compétences est proposé en présentiel, à distance ou en format mixte. Les RDV en présentiel sont proposés à la CMA, au 10 rue Paul Montrochet, 69002 LYON. Les entretiens à distance sont proposés sous la forme de visioconférences, pour un partage facilité d'outils, d'exercices ou de documents.

8) Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

Centre de Bilan de Compétences des Métiers :

10 rue Paul Montrochet, 69002 LYON

cbcm.lyonrhone@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Cindy AILLOUD en charge du pilotage de l'activité Bilan de compétences

04.72.43.43.39

9) Accessibilité des personnes en situation de handicap

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation ; gestion du handicap y compris cognitif) à définir avec notre référent Handicap à votre disposition :

Béatrice de FERAUDY, 04.72.43.43.54